

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Ajournement de la séance du mercredi 10 juin au 12 juin 2020 du conseil des commissaires, ci-après désignée rencontre d'équipe de directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue à la salle de la direction générale du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines

1.0 Ouverture de la séance

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

Attendu l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, une présence à distance du directeur général est permise et n'affecte pas la décision prise dans la présente séance.

(Incidence : Il est 14 h 06).

3.0 Présentation de l'ordre du jour de la séance ajournée du 10 juin 2020

946^e RÉSOLUTION

L'ordre du jour de la séance ajournée du 10 juin 2020 est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences
- 3.0 Présentation de l'ordre du jour de la séance ajournée du 10 juin 2020
- 9.0 Service des ressources humaines
 - 9.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur adaptation scolaire (point ajourné de la séance du 10 juin 2020) ([doc. 9.1](#))
- 11.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 11.1 Participation – Appel d'offres Collecto (point ajourné de la séance du 10 juin 2020) ([doc. 11.1](#))
- 14.0 Levée

ADOPTÉ

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien – Secteur adaptation scolaire

Mme Josée Lapointe, directrice du service des ressources humaines, présente le projet de résolution et indique qu'une validation demeure à faire sur quelques postes. Elle recommande tout de même d'aller de l'avant avec la résolution et mentionne que si requis, des ajustements pourront être faits à l'automne.

M. Stéphane Chaput, directeur général adjoint et responsable du service des ressources matérielles FGA et FP, demande s'il y a une hausse du nombre d'employés permanents. Mme Lapointe indique qu'il y a effectivement une hausse des postes permanents, notamment à l'école Monseigneur-Lionel-Groulx/Monseigneur-Bazinet ainsi qu'au campus primaire de Mont-Tremblant.

Il est précisé que les directions d'établissements sont conscientes qu'elles devront assumer ces postes permanents.

Comme le prévoit la convention collective du personnel de soutien, la Commission scolaire doit adopter pour l'année financière suivante un plan d'effectifs pour le secteur de l'adaptation scolaire. Ce plan est composé de l'ensemble des postes maintenus et requis pour la prochaine année scolaire.

Advenant le cas où le poste d'un employé régulier devait être aboli, cet exercice permet, entre autres, d'appliquer le mécanisme de sécurité d'emploi qui est prévu à la convention collective.

Les séances d'affectation pour tous les corps d'emploi du secteur de l'adaptation scolaire sont fixées, soit le 16 juin pour les techniciens en éducation spécialisée et le 17 juin pour les préposés aux élèves handicapés. Par la même occasion, le service des ressources humaines s'assurera de doter les postes vacants ou nouvellement créés pour la prochaine année scolaire.

947^e RÉSOLUTION

ATTENDU le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur confiant au comité exécutif l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire);

ATTENDU QUE l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* confère tous les pouvoirs du conseil des commissaires au directeur général jusqu'à la nomination d'un conseil d'administration;

ATTENDU le projet de plan d'effectifs du personnel de soutien œuvrant au sein de l'adaptation scolaire tel que présenté et soumis à la consultation auprès du syndicat dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs à entrer en vigueur lors de la prochaine année financière respecte les prescriptions de la *Convention collective* en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources humaines, de la direction des ressources éducatives et de la direction générale;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année financière 2020-2021 tel qu'il apparaît au document présenté séance tenante sous la cote CC947-20 pour en faire partie intégrante et pour prendre effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉ

11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT**11.1 Participation – Appel d'offres Collecto**

(Ce point a été retiré de l'ordre du jour et remis à une date indéterminée)

14.0 Levée de la séance**948^e RÉSOLUTION :**

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, met fin à la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 14 h 15).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Sébastien Tardif
Directeur général

